



MUNICIPALITE
DE L'ISLE

REQUETE D'ABATTAGE

Conformément au règlement communal du 11 mars 2014 sur la protection des arbres, le propriétaire mentionné ci-après requiert une autorisation d'abattage pour l'arbre ci-dessous :

Parcelle No	Situation et propriétaire	Arbre(s) à abattre	Diamètre	Motif – arborisation compensatoire	
862	Perrin Bryan Rte des Mousses 9 1148 L'Isle	1 pin	40 cm	<p><u>Motif</u> Arbre menaçant de tomber. Il présente un danger pour le bâtiment.</p> <p>L'autorisation d'abattage a déjà été délivrée en raison du danger.</p> <p><u>Arborisation compensatoire</u> Essence indigène</p>	

Le dossier peut être consulté durant le délai de publication au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC du 5 janvier au 24 janvier 2022

La Municipalité